

## Règlement de la randonnée roller

BEL'R Roller, organisatrice des randonnées rollers Belfortaines du vendredi soir, émet, à destination de l'ensemble des participants, ce règlement intérieur. Participer à la randonnée implique une acceptation automatique, pleine et entière de ce règlement. Pour les adhérents de l'association, il s'applique en plus des statuts de l'Association.

### ***Définitions :***

- BEL'R Roller (BELfortRando Roller) est la randonnée du vendredi soir organisée par la section roller de l'association CBL (Compagnie Belfort Loisir).
- Staff : désigne l'ensemble des encadrateurs de l'évènement (habillés avec une chasuble jaune ou orange). Les staffeurs sont des bénévoles sortis des rangs de la randonnée, chargés d'assurer la sécurité des participants.
- Chef sécurité : Il s'agit de la personne en charge de l'organisation et de la sécurité de la randonnée. Il coordonne le staff et les participants.
- Patineurconfirmé (dans le cadre de la randonnée) : individu capable de circuler avec des rollers ou patins à roulettes, seul ou en groupe, sachant maîtriser sa vitesse et sa trajectoire, d'un niveau technique de la pratique roller lui permettant de ne pas être un danger ni pour lui, ni pour des tiers (patineurs, piétons, véhicules...).

### ***Principes de la BEL'R Roller***

La randonnée est gratuite et ouverte à tout patineur confirmé. Les mineurs sont autorisés s'ils sont accompagnés d'une personne majeure participant à la randonnée et qui les prend en charge. La randonnée se déroule dans les rues et pistes cyclables de Belfort et des environs, tous les 15 jours, d'avril à octobre.

### ***Les règles générales de la randonnée***

- Les participants doivent se conformer aux indications du Staff. Ce dernier sera en charge de sécuriser les carrefours pour éviter tout danger pour les participants.
- Sauf consignes contraire, sur la route les participants doivent rouler sur le côté droit de la chaussée et ne doivent pas emprunter les trottoirs.
- Les parcours de la randonnée étant conçus pour des patineurs confirmés, les patineurs débutants ou dangereux jugés comme tels par le Staff pourront être invités à quitter le cortège à tout moment. Pour la sécurité de tous, ils devront obtempérer.
- Pour des raisons de sécurité, les randonnées sont réservées aux personnes équipées de roller (inline et quad). Tout autre mode de déplacement peut être autorisé en fin de randonnée avec l'approbation du responsable sécurité.
- En cas de pluie ou de route mouillée, la randonnée est automatiquement annulée.
- La randonnée est un moment de convivialité. Toute personne en faisant partie se doit de respecter les autres, y compris les autres usagers de l'espace public.

### ***Limites du cortège***

L'avant et l'arrière de la randonnée sont délimités par des staffeurs avec une chasuble orange. Les patineurs sont tenus d'évoluer à l'intérieur de ces limites (hors de ces limites, vous ne faites plus partie de la randonnée).

### ***Responsabilité***

- Chaque participant à la BEL'R Roller est placé sous sa propre responsabilité.
- L'Association met en place des moyens de sécurité généraux mais ne peut en aucun cas, garantir la sécurité individuelle de chaque participant.

- L'association CBL a souscrit une assurance pour couvrir sa propre responsabilité et celle de ses délégués.
- Il est vivement recommandé aux participants non membres de la CBL de vérifier leur couverture d'assurance (tant pour leurs dommages individuels que pour leur responsabilité civile) lors de la pratique du roller.

### ***Droit à l'image***

- Toute personne participant à la BEL'R Roller reconnaît avoir donné son consentement irrévocable à l'utilisation par les organisateurs de sa voix, de son image, en direct ou après enregistrement sur support audio, photo, vidéo ou dans tout autre média existant ou à venir.
- Seuls les participants signalant leur refus d'être photographiés ou filmés au moment de la prise de vue pourront ensuite se prévaloir de leurs droits à l'image.
- Aucune prise d'images à des fins autres que personnelles ne peut être faite dans la randonnée sans autorisation écrite préalable de l'association.

### ***Distributions / Accueil de partenaires***

Aucune distribution de tracts, produits ou autres, à des fins commerciales ou non, par des patineurs ou des non patineurs, ne peut avoir lieu pendant la randonnée ou le rassemblement qui la précède sans l'autorisation préalable de l'association.

### ***Pour les staffeurs***

Les staffeurs ont un rôle de représentation de l'image de l'association. A cet effet, ils doivent veiller à ce que leurs comportements soient le plus irréprochable possible particulièrement sur la question du respect d'autrui.

Les staffeurs doivent obligatoirement être titulaire du permis de conduire.

### ***Conseils de route***

- BEL'R Roller conseille fortement (sans l'imposer par respect des libertés individuelles), le port des protections (poignets, genoux, coudes, casque)
- assurez-vous d'avoir le niveau technique requis pour participer
- assurez-vous d'être dans un état de santé adapté (prenez l'avis de votre médecin)
- sachez écouter votre corps et ne pas le pousser au-delà de ses limites
- vérifiez votre matériel (roues, roulements, lacets, outils ...)
- habillez-vous avec des vêtements clairs
- pensez à lever les mains pour indiquer un obstacle, un patineur au sol, un changement de direction ou d'allure
- En cas d'accident, prévenez immédiatement le staff.

N'hésitez pas à soutenir l'association en adhérant à la CBL. L'adhésion comprend une assurance couvrant les adhérents aux manifestations organisées par l'association c'est à dire figurant dans le bulletin (toutes activités confondues).

La licence de la Fédération Française de Roller (Optionnelle à la CBL) donne une assurance pour la pratique du roller, même en dehors des manifestations de l'association.